

Les mardis de  
la DGPR

# Installations de combustion

## Guide Rédaction d'un « dossier de réexamen »

20 mars 2018



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Composition du Guide

- Le guide de rédaction d'un dossier de réexamen est composé :
  1. **Guide** : présentation du contexte + détails des éléments attendus dans un dossier de réexamen (Trame de dossier)
  2. **Tableau de présentation des MTD et des NEA-MTD** sur les sujets rejets aqueux + émissions atmosphériques + émissions diffuses + efficacité énergétique
  3. **Tableau sur le suivi des émissions** atmosphériques
  4. **Tableau pour réaliser une boîte à moustaches** (pour la présentation des niveaux d'émissions actuels)

télécharger le guide :

[http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/zip/Guide\\_Reexamen\\_V1.zip](http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/zip/Guide_Reexamen_V1.zip)



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Champ d'application du guide

- Guide destiné en premier lieu :
  - Établissements soumis au réexamen suite à la publication du BREF GIC : Installations de combustion de plus de 50 MW
  - Guide non-exhaustif pour d'autres installations que des grandes installations de combustion.
- Des éléments de ce guide peuvent être utilisés dans le cadre d'autres réexamens



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# BREFs traités dans le guide

- BREFs et documents de référence traités dans le guide :
  - BREF LCP (version 2017)
  - BREF relatif à l'efficacité énergétique (ENE) (version 2009)
  - document de référence relatif à la surveillance (ROM) (version 2003)
  - BREF relatif aux émissions du stockage (EFS) (version 2006)
  - BREF relatif aux systèmes de refroidissement industriels (ICS)(version 2001)
- Autres BREF pertinents => majoritairement des cas d'établissements visés par une autre rubrique 3000 (raffinerie, traitement et gestion des effluents aqueux des sites chimiques, production de fer et d'acier...)
  - Si visé par un autre BREF = comparaison de l'installation avec les MTD et NEA-MTD de cet autre BREF

# Éléments attendus lors d'un réexamen



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Documents attendus

- 2 documents attendus :

- le **rapport de base** en application de l'article L515-28 du code de l'environnement (sauf si un rapport de base à déjà été remis)
  
- le **dossier de réexamen** (de préférence basé sur la trame proposée dans le guide)

Dossier de réexamen plus complet si demande de dérogation car procédure de consultation du public.



# Présentation des installations

- *A minima* informations des tableaux ci-dessous (informations sur l'activité de l'établissement en cas de dérogation)

Présentation des installations de combustion d'un établissement par appareil							
Type d'appareil	Combustible(s)	Puissance unitaire nominale (MW)	Date de mise en service ou de dernière modification substantielle	Nombre d'heures de fonctionnement autorisé	Technologie(s) principale(s) pour la réduction des émissions	Remarques nécessaires à la détermination des NEA-MTD	Appareil visé par le BREF
Chaudière 1				Puissance thermique nominale totale de l'installation : 67			
Chaudière 1	Charbon	40	01/01/1980	6000 heures/an	SCR, Désulfuration humide, FAM	Chaudière à charbon pulvérisé	Visé par le BREF
Chaudière 2	Charbon - Biomasse	27	01/01/1995	6000 heures/an	Injection d'air étagée, SCR (by-pass en fonctionnement biomasse), Désulfuration humide, FAM	Chaudière à grille Biomasse à fort taux de chlore	Visé par le BREF
Chaudière 3	Fioul domestique	14	01/01/1995	1500 heures/an	Aucun		Non visé par le BREF (P < 15 MW)
Cogénération				Puissance thermique nominale totale de l'installation : 55			
TAC	Gaz naturel	55	01/01/2010	8760 heures/an	Combustion Bas-NOx	Rendement > 75 %	Visé par le BREF
Chaudière et four				Puissance thermique nominale totale de l'installation : 55			
Chaudière 4	Gaz naturel	55	01/01/2010	8760-he			
Réacteur	Gaz naturel	40	01/01/2010	8760-he			
Chaudière 2				Puissance thermique nominale totale de l'installation : 55			
Chaudière 5	Gaz naturel	40	01/01/2010	8760-he			

Présentation des installations de combustion d'un établissement par conduit									
Installation de combustion	Conduit et hauteur	Débit des fumées maximal en m³/h	Vitesse d'éjection minimale au fonctionnement nominal en m/s	Appareils concernés	Polluants suivis en continu	Polluants suivis périodiquement	Remarques		
Chaudière 1	Conduit 1 : 50 m	Débit a	Vitesse 1	Chaudière 1, chaudière 2	Polluant X, Polluant Y	Polluant Z (fréquence)	Conduits 1 et 2 considérés comme raccordables		
	Conduit 2 : 20 m	Débit b	Vitesse 2	Chaudière 3	Polluant X, Polluant Y	Polluant Z (fréquence)			
Cogénération	Conduit 3 : 25 m	Débit c	Vitesse 3	Turbine à combustion		Polluant X (fréquence) · Polluant Y (fréquence) · ...			
Chaudière et four	Conduit 4 : 40 m	Débit d	Vitesse 4	Chaudière 4	Polluant X	Polluant X (fréquence) · Polluant Y (fréquence)	Conduits 4 et 5 dans la même cheminée		
	Conduit 5 : 40 m	Débit e	Vitesse 5	Réacteur	Polluant X	Polluant X (fréquence) · Polluant Y (fréquence)			
Chaudière 2	Conduit 6 : 25 m	Débit f	Vitesse 6	Chaudière 5	Polluant X	Polluant X (fréquence) · Polluant Y (fréquence)			

Éléments techniques attendus sur des appareils responsables d'autres émissions de polluants dans l'établissement

# MTD exploitation installations

- Système de management environnemental (MTD 1) lié à l'ISO 14 001
- Fiche de récolement aux dispositions relatives aux risques accidentels
- Programme de contrôle des caractéristiques des combustibles (MTD 9)
- Éléments attendus sur le suivi des paramètres du procédé (MTD 3)
- Plan de gestion des périodes OTNOC (MTD 10 et 11)





# MTD surveillance des rejets atmosphériques

- Éléments attendus pour chaque appareil sur chaque polluant :
  - Présentation attendue des obligations suivi des rejets atmosphériques

Conduit et appareils surveillés	Substance	Fréquence actuelle de surveillance des émissions	Fréquence de surveillance des émissions prévues d'être appliquées à l'horizon des quatre ans
Conduit X (cités les appareils rejetant leurs émissions par ce conduit)	XX	En continu / périodique : annuelle, semestrielle, trimestrielle / estimations des émissions...	En continu / périodique : annuelle, semestrielle, trimestrielle / estimations des émissions...

- Éléments sur la qualité des appareils de mesure (Document ROM) = rien d'attendu sur ce point (conformité à la réglementation est suffisante)

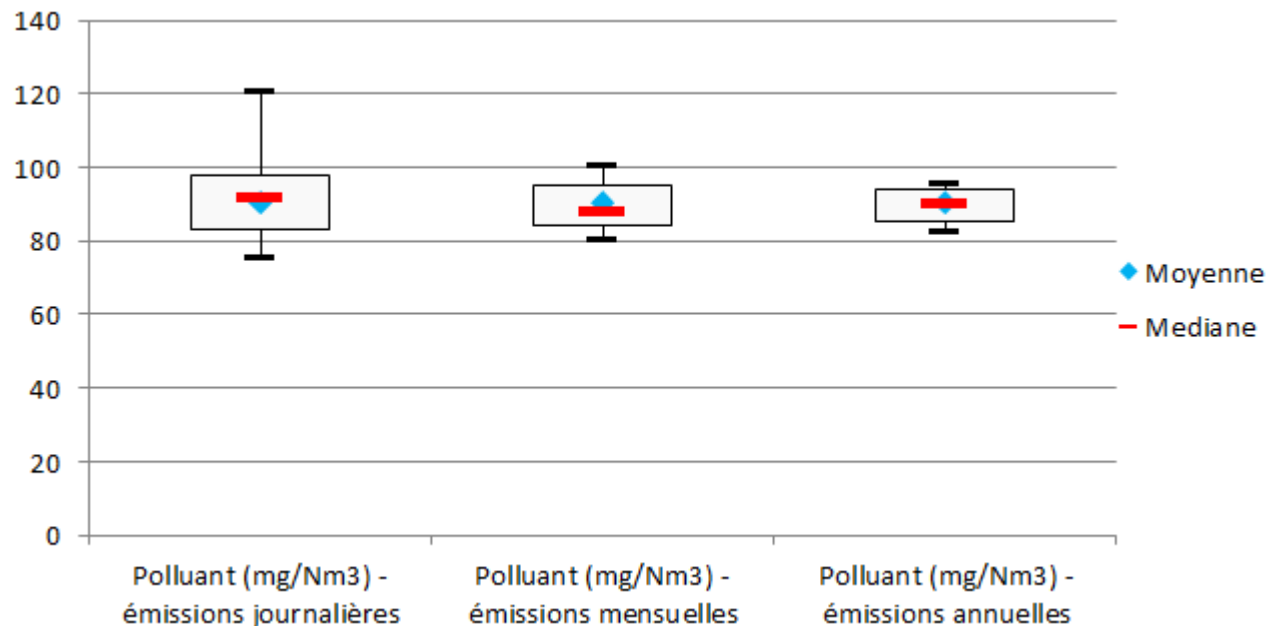


Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Réduction des émissions atmosphériques

- Performances générales des installations (MTD 6)
  - MTD traduite sous la forme de questions = réponses attendues pour démontrer la conformité à cette MTD
- Présentation des niveaux d'émissions de l'installation sous la forme de boîtes à moustaches : (outil fourni pour les réaliser)



# Réduction des émissions atmosphériques

- Comparaison aux NEA-MTD (deux tableaux : cas mesure en continu et cas mesure périodique)

Polluant	Tableau de référence NEA-MTD et footnote si applicable :	Fourchette du BREF (valeur journalière)	Fourchette du BREF (valeur annuelle)	VLE de l'arrêté préfectoral ou ministériel (si la valeur de l'arrêté ministériel est plus contraignante que celle de l'arrêté préfectoral) Les valeurs d'émission actuelles sont-elles dans la fourchette NEA-MTD ?	Les valeurs d'émission actuelles sont-elles dans la fourchette NEA-MTD ?	Valeurs prévues d'être respectées à l'horizon des quatre ans	L'exploitant demande-t-il une dérogation aux NEA-MTD <sup>23</sup>
X	Tableau XX, note (x) (le cas échéant)	XX – XX (unité)	XX – XX (unité)	XX (unité)	Oui/Non	Journalière : XX Mensuelle : XX Annuelle : XX	Oui/Non

- Comparaison aux MTD (tableur excel présentant les MTD)

Numéro de la MTD	Nom de la MTD	Technique mise en œuvre actuellement	Si non, cette technique sera mise en œuvre prochainement ?	Remarques : Si non aux questions précédentes, arguments techniques pour la non-mise en œuvre de la MTD (les arguments économiques seront présentés dans la partie dérogation) Si oui et si nécessaire, autre remarque (efficacité de la technique en lien avec l'installation)
MTD XX.a		Oui/non	Oui/non	



# Réduction des émissions atmosphériques diffuses

- Éléments attendus sur la gestion des émissions diffuses
  - Éléments techniques du BREF EFS repris dans le tableur des MTD
- Plan de gestion des odeurs (MTD 1 – point xvi)
  - Éléments détaillés dans le guide pour savoir si une installation est soumise à ce plan ou pas

# Réduction des émissions aqueuses

- Éléments attendus sur la consommation d'eau et sur la séparation des différents rejets (MTD 13 et 14)
  - Mise à jour des éléments de l'étude d'impact
- Réduction des émissions aqueuses (MTD 5 et 15) :
  - Partie limitée à certaines installations
  - Démarche attendue similaire à celle présentée dans la partie sur les rejets atmosphériques (suivi des émissions, historique des émissions, respect des NEA-MTD et MTD appliquées)
- Éléments synthétiques sur les systèmes de refroidissement attendus (BREF ICS)

# Déchets et Nuisances sonores

- Plan de gestion des déchets
  - Éléments techniques attendues sur les MTD (lorsqu'elles sont applicables)
- Plan de gestion des nuisances sonores
  - Éléments techniques attendues sur les MTD (lorsqu'elles sont applicables)



# Efficacité énergétique

- Système de management énergétique (BREF ENE) lié à l'ISO 50 001
- Éléments sur le suivi de l'efficacité énergétique à fournir (méthodes et fréquence de mesure) (MTD 2)
- Performances de l'installation :
  - Démarche similaire attendue à celle présentée dans la partie sur les rejets atmosphériques (performance des installations, respect des NEA-MTD et MTD appliquées)

# Conclusion

- Éléments de conclusion attendus :
  - évolution des techniques dans la période des quatre ans pour une mise en conformité avec MTD ;
  - calendrier de réalisation de ces modifications ;
  - conséquences du réexamen sur l'arrêté préfectoral (VLE qui doivent évoluer notamment) ;
  - précisions sur d'éventuelles dérogations demandées (dérogations sur les NEA-MTD avec ou sans demande de report de l'application des NEA-MTD).



---

# FIN



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)